



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2022 - 016**

**Objet :  
Convention CAF**

Date de la convocation : 24/03/22  
 Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de présents : 15  
 Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt deux et le trente-et-un mars à dix-huit heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, CUTANDA Josette, ALVERGNE Brice, FABRE Jean Michel, VALERO Fanny, AUGÉ Gérard, DESCAMPS Danièle, OULLIE Laurent, RENOUEAU Nathalie, BONNET Cendrine, CORIA Mathieu, REKKAB Claude, ORTUNO Thierry, BOURBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès

Étaient absents excusés : MANDON Eric (pouvoir Gérard Augé), BONIOL Karine (pouvoir Brice Alvergne), LAFON Alain (pouvoir Danièle Descamps), PARRA Christophe (pouvoir Cendrine Bonnet)

Mme Françoise Bourboujas est désignée secrétaire de séance

Mme Françoise Bourboujas présente à l'assemblée la convention de partenariat séjours enfants et adolescents à signer avec la CAF. La convention a pour objet de régir les relations entre la CAF et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'aide aux vacances enfants (AVE)

Monsieur le Maire propose au vote l'autorisation de la signature de cette convention.

**Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VALIDE** ce partenariat et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant se rapportant à ce dossier

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 31 mars 2022  
 Le Maire, Thibaut BARRAL



